



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 9 décembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Dérogations au repos dominical – Commune de Furiani – Avis conforme de l'EPCI

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Carulina COLOMBANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Didier GRASSI à Mattea LACAVE
Gilles BATTISTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI
Julien MORGANTI à Jacques BIAGGINI

ABSENTS :

Jean-Martin MONDOLONI, Linda PIPERI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Martine PERFETTINI, Michel ROSSI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Dérogations au repos dominical – Commune de Furiani – Avis conforme de l'EPCI

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la sollicitation de la Mairie de Furiani ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le calendrier 2025 relatif aux possibilités d'ouvertures dominicales proposé par la commune de Furiani :

- 6,13,20 et 27 juillet ;
- 3,10,17 et 24 août ;
- 7,14,21 et 28 décembre.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO